

- 808-180 Elgin Street Ottawa, ON K2P 2K3
- (613) 523-3343
- (800) 463-1158
- **(613) 523-0190**
- www.caep.ca

Déclaration de l'ACMU sur les soins dentaires Hasan Sheikh MD CCFP(EM) Révision Bernard Mathieu

Résumé:

La santé buccodentaire constitue un élément important de l'état de santé général, et pourtant le système public de soins de santé du Canada ne prend pas en charge les soins dentaires. Ainsi, à cause des frais des soins dentaires(1), six millions de personnes au pays évitent les visites annuelles chez le dentiste, tandis que plusieurs Canadiens peinent à recevoir des soins dentaires. Les groupes les plus vulnérables comprennent les enfants des familles à faible revenu, les adultes à faible revenu, les personnes âgées, les communautés autochtones ainsi que les personnes handicapées(1–5). Alors que les patients qui auraient besoin des soins d'un dentiste cherchent désespérément à se faire soigner par un médecin, l'insuffisance de soins dentaires abordables, équitables et accessibles exerce une pression excessive sur les services de santé d'urgence dans tout le pays(6). Les urgentologues n'ont pas le même équipement ni la même expérience que les dentistes, ainsi dans la plupart des cas, ils ne pourront procurer au patient qu'un soulagement temporaire de ses symptômes. En conséquence, on recourt de plus en plus à des ordonnances d'opioïdes qui n'auraient pas été nécessaires si le patient avait reçu les soins dentaires requis.

L'Association canadienne des médecins d'urgence soutient l'expansion de la prise en charge des soins dentaires des groupes de personnes les plus vulnérables, dont les enfants, les adultes à faibles revenus et les personnes âgées, par les **fonds publics**. Étant donné l'échec du modèle offert par le secteur privé et en se basant sur les préférences de ceux qui ont le plus de difficulté à obtenir de tels soins, l'association soutient également l'expansion de l'offre des soins dentaires **assurés par le secteur public** au Canada, notamment dans les centres de santé communautaires, les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones et les services de santé publique(1,7).

Santé buccodentaire et santé générale

La santé buccodentaire est un élément crucial de l'état de santé global d'une personne. Plusieurs signes d'un mauvais état de santé global, dont les maladies cardiovasculaires, le diabète, les dysfonctions érectiles, l'ostéoporose, le syndrome métabolique et les accidents vasculaires cérébraux ainsi que le fait de donner naissance à un enfant ayant un très faible poids, peuvent être liés à une piètre santé buccodentaire(8–15). De plus en plus de preuves démontrent aussi que l'inflammation qu'elle provoque peut causer ou augmenter divers autres problèmes de santé plus généraux(16). Il a aussi été démontré que le traitement de la maladie périodontique chez les personnes diabétiques peut être aussi bénéfique sur le contrôle du taux de sucre dans le sang que l'ajout d'un médicament supplémentaire à leur médication orale pour le diabète(17). Il a également été prouvé que des soins buccodentaires prodigués dans le cadre de soins de longue durée diminuent le risque de développer une pneumonie par aspiration(18) et que la catégorie de risques cardiovasculaires sera moins élevée chez un patient qui reçoit un traitement périodontique(19). Il a été démontré que des soins de santé globaux, intégrés et complets augmentent les chances de compléter un traitement lié à la consommation de substances, accroissent l'aptitude à l'emploi et la sobriété et réduisent l'itinérance(20). De plus, une piètre santé buccodentaire a une influence négative sur la confiance en soi d'une personne, sur ses interactions sociales et son employabilité(21).

Compte tenu du lien étroit entre la santé buccodentaire et l'état de santé générale, notre système de santé actuel va à l'encontre des principes de la *Loi canadienne sur la santé* : « qui consiste à protéger, à promouvoir et à rétablir le bien-être physique et mental des résidents du Canada, et à leur donner, dans des conditions raisonnables, accès aux services de santé, sans que des obstacles financiers ou d'un autre ordre s'y opposent. »

L'évolution des soins buccodentaires au Canada

Dans les années 1950, on a commencé à ajouter du fluor dans l'eau du réseau de distribution public. Autour de la même période, le régime d'assurance maladie, le système public de soins de santé à payeur unique du Canada, a été créé. Ces mesures ont mené à un vif déclin du nombre de caries dentaires, puis elles ont engendré la fausse certitude que la solution aux problèmes de santé buccale n'avait pas à être offerte par un fournisseur(1). Influencées par la croyance que les soins dentaires doivent être une responsabilité personnelle, les recommandations sur les services financés par le secteur public de la Commission sur les services de santé de 1964 n'incluaient pas les soins dentaires. Au même moment, encouragées par les avantages fiscaux pour les employeurs et les employés, les assurances dentaires liées au travail ont connu une forte croissance. En cette époque de difficultés économiques, l'investissement public dans ce domaine a ainsi encore diminué(1). En fait, au début des années 1980, environ 20 % de toutes les dépenses en soins dentaires provenaient de fonds publics. Aujourd'hui, elles sont de 5 % seulement(22). Le Canada se classe ainsi presque au dernier rang des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'ensemble de ses dépenses publiques en soins dentaires, juste devant l'Espagne. D'ailleurs, le Canada est même devancé dans ce domaine par les États-Unis où 10 % de tous les soins dentaires sont financés par l'État(23). Qui plus est, le Canada réduit la proportion de ses dépenses consacrées aux soins dentaires publics alors que les États-Unis et la plupart des autres pays de l'OCDE augmentent leur participation aux dépenses publiques en soins dentaires(2).

À l'heure actuelle, les soins dentaires au Canada sont presque entièrement financés par le secteur privé. Environ 51 % des dépenses en soins dentaires sont payées par des assurances liées au travail, et 44 % sont à la charge du patient lui-même(22). Le dernier 5 % est financé au moyen d'un ensemble de mesures disparates ciblant divers groupes marginalisés(1). La dépense publique par habitant en soins dentaires est d'environ 24 \$ comparativement à 337 \$ pour les médicaments et à 999 \$ pour les soins offerts par un médecin(24,25).

Conséquences sur les individus

L'absence d'un système efficace de soins dentaires financé par le secteur public a érigé une barrière importante entre une grande partie de la population canadienne et l'accès à de tels soins. Environ six millions de Canadiens évitent les visites annuelles chez le dentiste à cause des frais(1). Les gens pour qui l'accès aux soins dentaires est le plus difficile sont aussi ceux pour qui le fardeau en matière de maladies dentaires est le plus lourd, dont les enfants, les adultes à faible revenu, les personnes âgées, les communautés autochtones, les réfugiés, les personnes handicapées et les gens vivant en milieu rural(1–5). En général, environ 20 % de ces personnes mentionnent que les frais sont un véritable frein à leur visite chez le dentiste(4). Des études démontrent que 42 % des Canadiens à faibles revenus évitent de voir le dentiste quand ils en ont besoin à cause des coûts. Chez les Canadiens à revenus élevés, cette proportion baisse à 15 %(2). Voilà un contraste élevé avec les visites chez le médecin, alors que seulement 9 % de la population canadienne à faible revenu et 5 % de population canadienne à revenu élevé les évitent à cause des frais(2). Bien que leurs besoins soient plus élevés, les personnes âgées, quant à elles, sont 40 % moins susceptibles d'avoir une assurance privée que la population générale(26). En Ontario, la province la plus populeuse du Canada, 3,5 % de la population évite les interactions sociales, dont discuter, rire et sourire, à cause de l'état de leur dentition. Cette proportion augmente à 8,5 % parmi la population à plus faible revenu(4).

Conséquences sur les services d'urgence

En désespoir de cause, les gens qui souffrent d'un malaise buccodentaire et qui ne peuvent pas avoir accès à des soins dentaires abordables et en temps opportun se tournent souvent vers les services d'urgence. Dans les faits, environ 1 % de toutes les visites aux urgences sont dues à des maux dentaires(6,27). La majorité des patients qui se présentent aux urgences pour des maux dentaires sont des adultes à faible revenu. En Ontario seulement, ces visitent coûtent environ de 16 à 31 M\$ annuellement au système public de soins de santé(5,28).

Autant le patient que le fournisseur savent très bien que la meilleure solution consisterait à voir le dentiste, mais les patients se tournent tout de même vers les urgences puisqu'ils n'ont pas d'autres endroits où aller. Lors de ces visites, plusieurs patients ne recevront aucun soin ou des médicaments leur seront prescrits pour soulager temporairement leurs maux(6). Comme les médecins n'ont ni la formation ni l'équipement requis pour traiter la majorité des maux buccodentaires, il ne peut en être autrement(29). Les urgentologues finissent souvent par prescrire des antibiotiques, des anti-inflammatoires ou des opioïdes pour procurer un peu de soulagement à leur patient. Toutes ces ordonnances de médicaments auraient pu être évitées si les patients avaient pu consulter un dentiste. En effet, des opioïdes sont prescrits pour soulager des problèmes dentaires non liés à des traumatismes lors de plus de la moitié des visites aux services d'urgence. De plus, les urgentologues sont cinq fois plus enclins à prescrire des opioïdes que les dentistes à quelqu'un qui se présente pour un problème dentaire (30–32). Alors que nous sommes en pleine crise des opioïdes, il est important de prendre des mesures pour réduire le recours à ces médicaments potentiellement dangereux. Et c'est tout particulièrement vrai dans les cas comme ceux-ci où le recours aux opioïdes n'est pas la meilleure solution pour régler le problème.

Les organismes soutenant un système public de soins buccodentaires au Canada

L'Association canadienne de santé dentaire publique : « toute la population canadienne devrait avoir un accès équitable aux soins dentaires, peu importe leur emploi, leur santé, leur sexe, leur race, leur état matrimonial, l'endroit où ils habitent, leur âge ou leur statut économique. »(33)

L'association canadienne des hygiénistes dentaires : « selon l'ACHD, les soins buccodentaires, lesquels sont un élément important de l'état de santé globale, constituent un droit pour la population canadienne. L'ACHD fait la promotion d'un accès à des soins dentaires à des frais raisonnables au moyen d'autres contextes de pratique et par la coopération avec les gouvernements, les agences de santé, les groupes de défenses de l'intérêt public et des autres groupes de professionnels de la santé. » (34)

L'Association dentaire canadienne : « l'ADC recommande l'élaboration d'un plan d'action national pour réduire les obstacles qui nuisent à l'accès aux soins buccodentaires. » « D'autres modèles de prestation des soins ou de financement doivent être examinés afin d'atténuer les inégalités dans l'accès aux soins. »(35)

Notre position

L'Association canadienne des médecins d'urgence reconnaît que la santé buccodentaire est un élément crucial de l'état de santé global d'une personne. L'accès insuffisant aux soins buccodentaires au Canada est un fardeau non nécessaire pour les urgentologues, elle augmente le nombre d'ordonnances d'analgésiques opiacés et, encore plus important, elle ne comble pas les besoins essentiels en matière de santé des Canadiens.

L'Association canadienne des médecins d'urgence est d'avis que chaque Canadien devrait avoir un accès à des soins buccodentaires abordables, équitables et en temps opportun.

Pour y arriver, l'ACMU est appuie l'augmentation du financement public en soins buccodentaires en commençant par l'établissement de programmes ciblant précisément les populations les plus marginalisées, dont les enfants, les personnes âgées, les adultes à faible revenu, les communautés autochtones et les personnes vivant avec un handicap. En outre, comme un financement public du marché privé de la dentisterie en augmenterait les coûts et réduirait la pérennité de ces programmes, l'ACMU préconise l'expansion de la prestation publique de ces programmes par les centres de santé communautaires, les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones et les services de santé publique. De plus, les groupes défavorisés ont exprimé leur préférence pour un système de soins buccodentaires assurés par le secteur public. Comme plusieurs de ces patients présentent des cas complexes, l'intégration des professionnels des soins dentaires avec les professionnels des autres services de santé leur permet de recevoir des soins de santé intégrés dans un environnement accessible où ils vont déjà pour recevoir d'autres soins.

Nous estimons donc qu'entreprendre ces actions est la meilleure façon de soutenir les principes de la *Loi* canadienne sur la santé qui consistent « à protéger, à promouvoir et à rétablir le bien-être physique et mental des résidents du Canada, et à leur donner, dans des conditions raisonnables, accès aux services de santé, sans que des obstacles financiers ou d'un autre ordre s'y opposent. »